



Décembre 2010

LES EMBALLAGES MENAGERS

Conclusions sur l'action de la Commission Consultative

*

En préambule le MNLE souhaite souligner trois aspects de cette difficile concertation :

- nous avons siégé au sein d'une commission, certes **consultative**, mais mise en place par l'Etat. Nous attendions de la part de ses représentants, le respect des règles de fonctionnement de cette structure. Ce ne fut pas le cas, et à minima, nous aurions voulu entendre des regrets de leur part. Nous adhérons à la proposition du Président d'entreprendre une refonte importante du règlement organisant le fonctionnement de la commission.
- nous considérons comme un acquis positif la clause de « revoyure » fixée au 1^{er} juillet 2012, en vue de son application au 1^{er} janvier 2013. Nous partageons l'inquiétude des élus sur cet aspect de la négociation car il n'est pas démontré que les 640 millions correspondent à 80% du coût du recyclage de 75% des emballages.
- nous apprécions les progrès que présentent les dernières propositions des éco organismes, mais nous souhaitons que leurs actions s'étendent à l'ensemble des questions générées par la gestion des déchets issues de la consommation des ménages. Cette démarche doit porter un nom fédérateur de toutes les énergies: la **Prévention**.

En effet les mécanismes économiques des taxes touchant le citoyen habitant consommateur ne nous semble pas une solution efficaces et porteuse de progrès, surtout pour les plus démunis. La prévention est la seule réponse qui soit facteur d'avancée significative sur le long terme dans le processus de réduction et de traitement de nos déchets ménagers. Trois champs d'actions sont essentiels :

- **l'éducation populaire** doit faire l'objet d'un effort important et permanent ; c'est un service public de proximité qu'il convient de mettre en place avec l'ensemble des acteurs de la consommation,
- **l'éco conception** du XXI siècle doit concerner l'ensemble du cycle de ce que nous consommons. Il ne faut pas exagérer les potentialités préventives de l'emballage et du conditionnement qui sont certes importantes pour atteindre les objectifs de réduction, car la production et la consommation du contenu compte tout autant. Enfin, l'éco conception ne doit pas se limiter à l'éco marketing,
- **la réglementation**, et en particulier la signalétique reportée sur l'emballage du produit doit être univoque, compréhensible par tous, et pérenne afin de suivre les évolutions technologiques.

Notre ambition qui est d'expliquer et de soutenir ces thématiques, ne s'accommode pas d'une position de replis sur des principes vertueux. Des actions sont dès maintenant possibles devant des portes qui s'entrebâillent. Nous souhaitons mettre notre pied dans la porte, et c'est pourquoi nous avons accepté d'adhérer aux propositions des éco organismes.